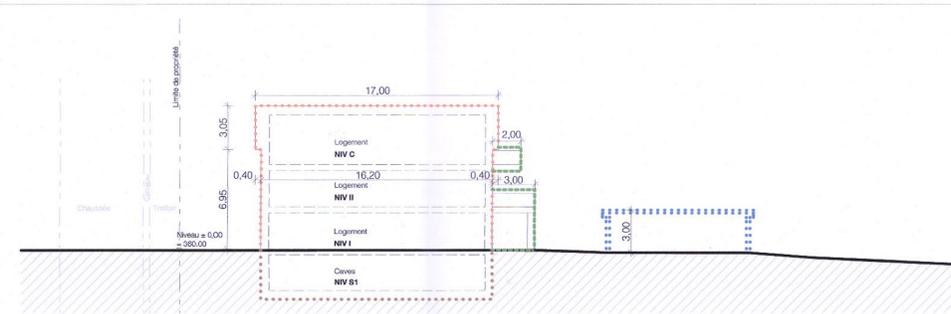
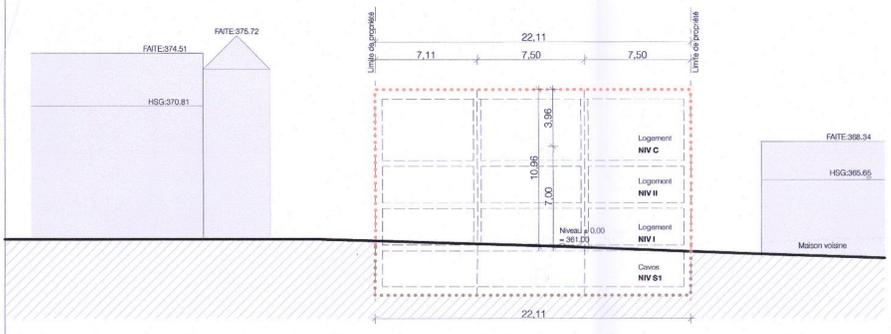


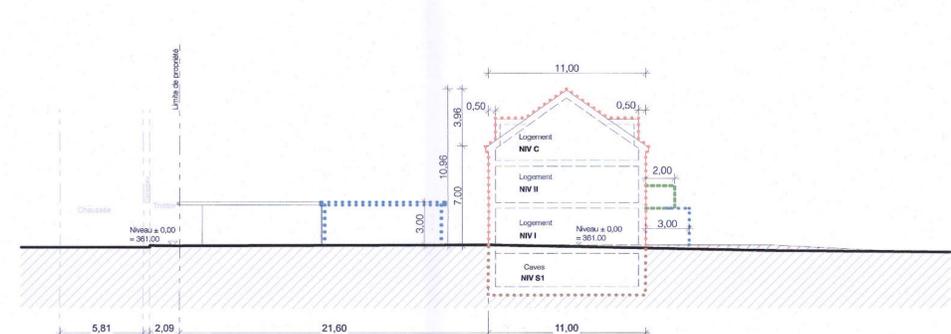
COUPE A



COUPE B



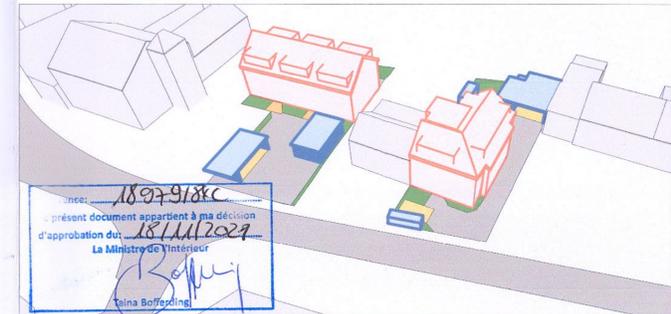
COUPE C



COUPE D



PLAN



1897-9186  
 présent document approuvé à ma dévotion  
 d'approbation du 18/11/2021  
 La Ministre de l'Intérieur  
 Tina Boffending

AXONOMETRIES sans échelle



COMMUNE DE CONSDORF  
 Vu et approuvé  
 en séance du conseil communal  
 du 30 SEP 2021  
 Ordre du jour n° 4  
 Pour l'expédition conforme  
 le 05 OCT 2021  
 Le secrétaire communal

**LEGENDE**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

LOT / ILOT	surface du lot / de filot [ares]		surface constructible brute [m <sup>2</sup> ]		type et nombre de logements	nombre de réseaux	hauteur des constructions [m]
	min.	max.	min.	max.			

Délimitation du PAP		Courses de niveau		Types, dispositions et nombre des constructions :	
—	délimitation du PAP	—	terrain existant	x-n	x maisons isolées
- - -	délimitation des délimitations zones du PAP	—	terrain remodelé	x-nj	x maisons jumelées
Nombre de niveaux		Types et nombres de logement		x-nb	x maisons en bande
+1,2,3...	R nombre d'étages en retrait	x-a	x logements de type unifamilial	Délimitation des lots / Ilots	
+1,2... C	C nombre de niveaux sous combles	x-b	x logements de type bifamilial	Lot projeté	
+1,2... S	S nombre de niveaux en sous-sol	x-c	x logements de type collectif	Terrains cédés au domaine public communal	
Hauteur des constructions :		Formes des toitures :		Degré de mixte des fonctions :	
hc x	hauteur à la corniche de x m	tp	toiture plane	po	pourcentage minimal en surface construite
hs x	hauteur à l'égout de x m	tv	toiture à x versants, degré d'inclinaison	br	brute à déduire au logement par construction
hf x	hauteur au faite de x m	to	orientation de la filte	pc	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
Gabarit des immeubles (plans / coupes)		Espaces extérieurs privés et publics		Servitudes	
—	alignement obligatoire constructions destinées au même usage	—	espace vert privé	—	servitude de type onéologique
—	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au même usage	—	espace public	—	servitude écologique
—	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au même usage	—	aire de jeux ouverte au public	—	servitude de passage
—	limites de surfaces constructibles pour dépendances	—	espace extérieur pour usage public	—	élément bâti ou naturel à sauvegarder
—	limites de surfaces constructibles pour constructions automobiles	—	espace extérieur pour usage public	—	Infrastructures techniques
—	limites de surfaces constructibles pour autre corps	—	voies de circulation motorisée	—	attention à l'abri ouvert aux pluviales
Espaces extérieurs privés et publics		—	chemins piétons / piste cyclable / zone piétonne	—	canalisation pour eaux pluviales
—	alignement obligatoire constructions destinées au même usage	—	voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre	—	canalisation pour eaux usées
—	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au même usage	—		—	canalisation mixte
—	limites de surfaces constructibles pour dépendances	—		—	fosse asept pour eaux pluviales
—	limites de surfaces constructibles pour constructions automobiles	—		—	Plantations et murs
—	limites de surfaces constructibles pour autre corps	—		—	arbre à préserver ou haie: ligne projeté /
Espaces extérieurs privés et publics		—		—	arbre à préserver en bande: ligne à conserver
—	alignement obligatoire constructions destinées au même usage	—		—	haie projeté / haie à conserver
—	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au même usage	—		—	murs projeté / murs à conserver
—	limites de surfaces constructibles pour dépendances	—		—	
—	limites de surfaces constructibles pour constructions automobiles	—		—	
—	limites de surfaces constructibles pour autre corps	—		—	

**LEGENDE COMPLEMENTAIRE**

—	Pavés drainants	—	dispositif infranchissable	—	existant à démolir	—	pergola recouverte de plantes	—	limites pour balcons de plantes
—	dispositif infranchissable	—	existant à démolir	—	pergola recouverte de plantes	—	limites pour balcons de plantes	—	clôtures

FOND DE PLAN: Périmètre pour PAP, Géomètre officiel BEST-TOPO S.à.r.l.

**TOM SIMON ARCHITECTES**

17, allée Louis Ackermann | L-1897 Kockelschauer | T +352 26 97 62 77 | F +352 26 97 62 78 | M info@tsa.lu | W www.tsa.lu

Maitre de l'ouvrage	KV Promotions S.à.r.l. 281, route d'Arion L-8011 Strassen	L'architecte	<i>[Signature]</i>
Projet	PAP "A Gierens" (Lots cadastraux 1370/3382 + 1370/3378) 88 + 92, route de Luxembourg L-6210 Consdorf	PROJET	
Date	23.08.2021	INDICE A (31.08.2020)	
Echelle	1/250	INDICE B (30.08.2021)	
Dressé par	AS.F.	modifications	
Plan	2021_08_23_PAP_A GIERENS_CONSDORF		

Les mesures sont à vérifier sur place par les entreprises  
 Ce plan ne peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation de l'auteur